

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 30 août 2007

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 800 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement, au sens de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement en 2008 sous la rubrique : 05.04.02.00 565 0 1601.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire au taux de 2% (art. 23 de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003) et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois – Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois – Pinchat.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2009.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Généralités

La Fondation Clair Bois gère trois foyers pour l'accueil en internat et externat d'enfants, d'adolescents et d'adultes polyhandicapés et infirmes moteurs cérébraux (IMC). Elle accueille ainsi au total 130 personnes parmi les plus lourdement handicapées à Genève. De plus, Clair Bois offre 40 places en ateliers à des personnes handicapées adultes au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité (AI).

A tous les âges de la vie, Clair Bois offre des lieux de vie appropriés à des personnes qui, pour la plupart, ne peuvent s'exprimer par le langage et sont dans l'incapacité d'accomplir les gestes les plus élémentaires de la vie quotidienne, tels que se nourrir, s'habiller, se déplacer, etc.

Les foyers de Clair Bois sont ouverts 365 jours par an. Les deux foyers pour mineurs sont reconnus comme écoles spécialisées au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI).

2. Travaux de rénovation et d'extension de l'école de Clair Bois - Lancy

2.1 Les nouveaux besoins

Le foyer de Clair Bois – Lancy a été ouvert en 1975 pour accueillir 30 enfants et adolescents polyhandicapés. A l'époque, le projet architectural initial visait à assurer, avant tout, l'hébergement et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents qui n'avaient pour toute autre alternative que l'hospitalisation.

Progressivement, l'offre de prestations a été étoffée et différenciée, en intégrant des apports scolaires et thérapeutiques qui ont nécessité, en 1994, la construction d'une extension pour les services thérapeutiques. Un service de formation et d'intégration a été mis en place; celui-ci fournit aujourd'hui 10 emplois en postes protégés pour des personnes handicapées et 11 places d'apprentissage élémentaire dans les secteurs de la lingerie, de l'entretien et du ménage, de la cuisine, du secrétariat et de la vidéo.

Au cours des dernières années, une augmentation progressive des effectifs de l'école a été observée jusqu'à atteindre 44 élèves, encadrés par le personnel éducatif et de soins nécessaire à leur accompagnement. Toutes ces personnes cohabitent dans des locaux communs qui sont devenus exigus. De plus, il convient de noter, particulièrement, la quantité importante de moyens auxiliaires déposés dans les couloirs (des chaises roulantes par exemple) qui entravent ainsi les déplacements et diminuent la sécurité dans le bâtiment.

La même exigüité se retrouve dans le réfectoire qui n'est plus en mesure de répondre aux besoins de toutes ces personnes, faute de place suffisante. Actuellement seul 50% de l'effectif des écoliers et résidants, avec leurs accompagnateurs, peuvent utiliser la surface en même temps. Les autres enfants mangent aux étages faute de place.

Enfin, la cuisine centrale a été équipée il y a 30 ans, avec le matériel et selon les normes de l'époque. Aujourd'hui, les équipements sont obsolètes et une réorganisation plus conforme aux normes HACCP (« Hazard Analysis Critical Control Point », soit les normes contrôlant la sécurité et la santé dans les lieux publics) doivent impérativement être mises en place.

2.2. Le projet de transformation et de rénovation

L'extension et la rénovation de l'école et foyer Clair Bois – Lancy doivent répondre en priorité à des nécessités de fonctionnalité, d'hygiène, de sécurité et de mise en conformité :

- l'agrandissement des locaux de la cuisine vise à séparer les zones de fabrication, de distribution et de nettoyage de la vaisselle. Les nouvelles surfaces disponibles permettront de se conformer, d'une part aux normes d'encadrement et de formation pour les activités des ateliers d'occupation et de formation élémentaire en cuisine, d'autre part à l'augmentation du volume d'activité de l'institution;
- le remplacement des équipements de cuisine qui ne répondent plus aux normes (hotte, piano, four, plans de travail);
- la construction d'une grande surface de stockage en sous-sol résoudra le problème des rangements, en libérant les voies de circulation du matériel entreposé actuellement dans les couloirs. A ce jour, il n'existe pas de locaux suffisants pour entreposer et stocker les denrées et matériels;
- l'agrandissement de la salle à manger permettra à l'ensemble des personnes accueillies et à leurs accompagnateurs de prendre leurs repas dans un espace adapté. Par ailleurs, une petite salle à manger séparée sera également intégrée à l'extension.

2.3 Financement

2.3.1 Estimation des coûts (TTC)

– agrandissement de la cuisine, de l'office, création d'une surface de stockage au sous-sol et agrandissement de la salle à manger existante	1 380 000 F
--	--------------------

2.3.2 Plan de financement

– subvention fédérale	330 000 F
– subvention cantonale	450 000 F
– fonds privés	<u>600 000 F</u>
Total	1 380 000 F

2.3.3 Apport de fonds propres

La Fondation Clair Bois réunira les fonds propres nécessaires par l'organisation de manifestations et de récoltes de dons, comme elle le fait avec succès depuis de nombreuses années.

A défaut de pouvoir réunir dans les délais les fonds nécessaires, la Fondation Clair Bois aura momentanément recours à un emprunt hypothécaire d'une durée maximale de 5 ans, dont elle assumera, le cas échéant, la charge du paiement des intérêts sur ses ressources propres.

2.4 Budget d'exploitation

S'agissant uniquement d'un projet de rénovation et d'extension des locaux communs et auquel ne sont pas corrélées de places supplémentaires, le budget d'exploitation de Clair Bois – Lancy ne subira pas d'augmentation.

2.5 Evaluation du coût des travaux

Les coûts des travaux ont fait l'objet d'un préavis financier du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en date du 7 mai 2007. Le montant considéré a été fixé à 1 380 000 F.

Par ailleurs, l'office fédéral de la construction et de la logistique (OFCL) a rendu un préavis positif sur le coût des travaux du présent projet de loi à destination de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS), dont le document est annexé.

3. Mise en conformité de la sécurité incendie du foyer Clair Bois – Pinchat

3.1 Augmentation de la capacité d'accueil et rénovation de la cuisine centrale de Clair Bois – Pinchat

Ce projet, démarré en 2004, avait pour but d'augmenter de 7 places la capacité d'accueil de Clair Bois – Pinchat et de rénover la cuisine centrale, prévue initialement pour les besoins de 24 résidants et de leur personnel d'accompagnement, afin de permettre la production nécessaire à 46 internes, 12 externes, 40 postes d'atelier protégé et au personnel d'accompagnement.

Les travaux nécessaires à l'augmentation de la capacité d'accueil ont été achevés en août 2004. L'intervention dans la cuisine centrale débutera dans quelques semaines, pour une durée de 3 mois. Le projet initial, devisé à 1 190 000 F a reçu l'accord de l'OFAS. Une subvention cantonale de 600 000 F a été acceptée dans le cadre de la loi 9350 adoptée le 22 avril 2005.

3.2 Mise en conformité des bâtiments de Clair Bois – Pinchat aux normes de sécurité incendie

Dans le cadre de l'autorisation de construire liée à l'augmentation de la capacité d'accueil de Clair Bois – Pinchat, l'ancien département de l'équipement et du logement (DAEL) a exigé un audit de sécurité sur les deux bâtiments du foyer. Cette étude a conclu à la non-conformité des deux bâtiments aux nouvelles normes en vigueur dans ce domaine. Soucieuse de la sécurité des personnes accueillies, la Fondation Clair Bois s'est engagée à effectuer les travaux de mise en conformité des bâtiments. Les éléments principaux de cette intervention sont :

- l'extension de la détection incendie à l'ensemble de l'ancien bâtiment de Pinchat. Aujourd'hui seuls 20% des locaux sont soumis à détection;
- la création de « compartiments » anti-fumée, clairement définis et la redéfinition des voies d'évacuation;
- le remplacement d'éléments de menuiserie en bois, combustibles, par des menuiseries métalliques, notamment le long des voies d'évacuation.

3.3 Financement

3.3.1 Estimation des coûts (TTC)

- mise en conformité aux normes de sécurité incendie (AEAI) **1 050 000 F**

3.3.2 *Plan de financement*

– subvention fédérale	350 000 F
– subvention cantonale	350 000 F
– fonds privés	<u>350 000 F</u>
Total	1 050 000 F

3.3.3 *Apport de fonds propres*

La Fondation Clair Bois réunira les fonds propres nécessaires par l'organisation de manifestations et de récoltes de dons, comme elle le fait avec succès depuis de nombreuses années.

A défaut de pouvoir réunir dans les délais les fonds nécessaires, la Fondation Clair Bois aura momentanément recours à un emprunt hypothécaire d'une durée maximale de 5 ans, dont elle assumera, le cas échéant, la charge du paiement des intérêts sur ses ressources propres.

3.4 *Budget d'exploitation*

S'agissant uniquement d'un projet de rénovation et d'extension des locaux communs et auxquels ne sont pas corrélées de places supplémentaires, le budget d'exploitation de Clair Bois – Pinchat ne subira pas d'augmentation.

3.5 *Evaluation du coût des travaux*

Les coûts des travaux ont fait l'objet d'un préavis financier du DCTI en date du 27 juin 2007. Le montant considéré a été fixé à 1 050 000 F.

Par ailleurs, l'OFCL a rendu un préavis positif sur le coût des travaux du présent projet de loi à l'OFAS, dont le document est annexé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1. *Décisions de l'OFAS des 6 septembre 2006 et 2 février 2007*
2. *Expertise technique de l'OFCL des 28 août 2006 et 30 janvier 2007*
3. *Rapport annuel 2006 de la Fondation Clair Bois*
4. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
5. *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
6. *Préavis technique de l'administration des finances de l'Etat de Genève*

ANNEXE 1

①



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine d'activité Assurance-invalidité



OFAS, CH-3003 Berne

Foyer Clair Bois-Lancy
Direction générale
1, chemin de Vers
1228 Plan-les-Ouates

Votre référence: --
Votre courrier du 13 avril 2006 (canton)
Notre référence: 33014/2 PI
Collaborateur/trice responsable: Hubert Piller
Berne, le 6 septembre 2006

Art. 73 al. 1 LAI: Subvention pour la construction
Rénovation et extension de l'Ecole et Foyer de Clair Bois-Lancy

Madame, Monsieur,

Avec un préavis favorable, la Direction générale de l'action sociale du canton de Genève, nous a envoyé pour examen le 13 avril 2006, le nouveau dossier concernant le projet mentionné sous rubrique.

Le 24 avril 2006, nous avons envoyé votre projet à l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL pour une expertise technique. Nous avons l'avantage de vous faire parvenir en annexe une copie du rapport d'expertise no 20'862-5, établi le 28 août 2006 par l'OFCL.

Dès que nous serons en possession du plan de financement définitif avec preuves à l'appui ainsi que l'autorisation de construire, nous pourrions établir la décision de subvention, dont le montant provisoire s'élèvera à Fr. 330'000.--, soit en chiffres ronds, le tiers de 80 % (moyenne des cas AI) de Fr. 1'254'200.--.

Cette promesse de subvention est liée à la condition que les travaux de construction ne peuvent être mis en chantier que lorsque vous serez en possession de notre décision définitive de subvention.

Nous vous rappelons que l'art. 20 de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la péréquation financière et la compensation des charges est entrée en vigueur le 1er avril 2005. En ce qui concerne l'AI, cet article règle le droit en matière de subventions pour la construction et les agencements. Les dispositions transitoires, que nous vous avons exposées dans notre lettre du 16 septembre 2005, s'appliquent donc à votre projet.

Hubert Piller
Effingerstrasse 20, 3003 Berne
Tél. +41 31 32 29217, fax +41 31 32 23715
hubert.piller@bsv.admin.ch
http://www.ofas.admin.ch

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Secteur Subventions et Controlling
Unité 3



Benno Schnyder, chef du secteur



Hubert Piller, chef d'unité

Copie à : Direction générale de l'Action Sociale, Av. de Beau-Séjour 24, 1206 Genève
Office fédéral des constructions et de la logistique, 3003 Berne (projet no 20'862-5)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine d'activité Assurance-invalidité

1

DCTI - reçu le	
16 FEV. 2007	
Dest	Algle <input type="checkbox"/>
5	-200
Diffusion	

SPAS-APHAGI	
R	08 FEV. 2007
Transmis à	original cople

CH-3003 Berne, OFAS

Fondation Clair Bois
1, Chemin de Vers
1228 PLAN-LES-OUATES



Support juridique 18023 / Institution 702 / Projet 0003
Votre courrier du 13.04.2006
Collaborateur/trice responsable: Benoît Python
Berne, le 2 FEB. 2007
349.11

Remise aux normes du système de sécurité
ANNONCE DU PROJET (COUT D'INVESTISSEMENT: FRANCS 1'057'000.--)
Projet no 21'685-4

Madame, Monsieur,

Le 13 avril 2006, la Direction générale de l'action sociale nous a envoyé pour examen votre documentation du 11 avril 2006 concernant le projet mentionné sous rubrique.

Vous pouvez, avec l'accord du canton, préparer un projet définitif en tenant compte des remarques et des suggestions de l'OFCL. Le moment venu, ce projet définitif doit nous être présenté en deux exemplaires par l'intermédiaire de l'organe de liaison cantonal, accompagné des documents mentionnés au chiffre 3.4 de la circulaire du 1^{er} octobre 2006 sur le versement de subventions pour la construction et les agencements.

Nous vous remercions de nous avoir informés du fait que ce projet peut aussi engendrer des coûts lors de l'exploitation. Une participation de l'AI sera possible seulement dans le cadre des dispositions légales. Veuillez considérer en particulier les changements du RAI du 2 juillet 2003, valables pour le 1^{er} août 2003, l'ordonnance du DFI sur la promotion de l'aide aux invalides du 4 décembre 2003, valable dès le 1^{er} janvier 2004 ainsi que les circulaires et lettres circulaires du secteur Subventions et Controlling.

Nous vous remercions de nous avoir informés du fait que les travaux de construction ne peuvent débuter que si vous avez reçu notre décision concernant la subvention, qui sera rendue en temps opportun sur la base du projet définitif.

Nous vous rappelons que l'art. 20 de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la péréquation financière et la compensation des charges est entré en vigueur le 1^{er} avril 2005. En ce qui concerne l'AI, cet article règle le droit en matière de subventions pour la construction et les agencements. Les dispositions

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Benoît Python
Effingersstrasse 20, CH-3003 Berne
Tél. 031 322 90 10, fax +41 31 32 23715
benoit.python@bsv.admin.ch
http://www.ofas.admin.ch

transitoires, que nous vous avons exposées dans notre lettre du 16 septembre 2005, s'appliquent donc à votre projet.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Secteur Subventions et Controlling
Unité 2


Maryka Laâmîr-Bozzini
chefe de l'unité



Benoît Python

Copie

- Bundesamt für Bauten und Logistik, 3003 Bern
- - Département de la solidarité et de l'emploi, Direction générale de l'action sociale, Av. Beau-Séjour
24, 1206 Genève

2

Immobilienmanagement
Gestion immobilière
Gestione immobiliare



Bundesamt für Bauten und Logistik
Office fédéral des constructions et de la logistique
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica
Uffiz federal per edifizis e logistica

 Clair Bois - DIRECTION GÉNÉRALE	
Reçu le : 22 SEP. 2006	
Traitement par : CF	Copie à :

Date 28 août 2006
Collaboratrice Karin Gallati (gaka)
Office compétent Office fédéral des assurances sociales
Référence 33014/2 PI Hubert Piller du 24.04.06

EXPERTISE

Phase : **Projet définitif**
Méthode : **décompte final**

Ouvrage **1213 PETIT-LANCY Foyer Clair-Bois, Av. du Petit-Lancy 7**
Projet **20'862-5 Extension et rénovation de l'école**
Maître de l'ouvrage Fondation Clair-Bois, Ch. des Vers 1, 1228 Plans-les-Quates
Auteur du projet Th. Nadas et Bellewald, arch., Genève

Documents considérés

- Directives sur les subventions de la Conférence en matière de subventions fédérales aux constructions (CSC) du 01.11.2001
- Programme cadre des locaux des institutions de l'assurance invalidité, du 01.07.95
- Circulaire sur le versement de subventions pour la construction et les agencements, du 01.01.03
- Présentation de l'annonce de projet par le DASS du 13.07.04
- Dossier de demande la Fondation du 07.07.04
- Expertise OFCL du 15.09.04
- Dossier projet définitif du 11.04.06

Breve description

La capacité de l'école et du foyer Clair-Bois de Petit-Lancy est de 32+8=40 enfants.

Le projet de l'intervention prévoit trois situations distinctes :

Rez-de-chaussée supérieur :

- La cuisine et la petite salle
 - o Agrandissement et réaménagement de la cuisine centrale et mise aux normes d'hygiène et de sécurité.
 - o Création et aménagement d'une petite salle à manger séparé pour 10 personnes.
- L'extension de la salle à manger
 - o Augmentation de la surface du réfectoire, nouvelle surface vitrée, créée sous les balcons qui la surplombent.

Rez-de-chaussée inférieur :

- Le Rangement avec accès au patio
 - o Construction d'un local rangement et dépôt vélo, à chevale sous l'extension de la salle à manger et la pelouse du rez sup.

L'autorité cantonale, le Département de la solidarité et de l'emploi, la Direction générale de l'action sociale donne un avis favorable à ce projet.

Remarques concernant le projet

Aucun planning d'intervention informe sur le déroulement du projet.

L'amélioration de la sécurité et la remise en norme des installations techniques pour la cuisine, sur un plan plus vaste que prévu initialement a amené à un devis revu à la hausse.

Coûts des travaux

Les coûts sont donnés selon le Code des frais de construction CFC (CRB), norme SN 506 500.

Indice suisse des prix à la construction, indice partiel bâtiment, valeur pour la Suisse entière, y compris la TVA (100 points en octobre 1998).

L'indice déterminant est calculé selon les directives sur les subventions (CSC), figure 12.

Devis général du 30 mars 2006 Indice Avril 2006 pt. 113.2

Indice	avr.06 113.2 pts	Devis général	Déductions	Donnant droit aux subvention
CFC	Groupes principaux	fr.	fr.	fr.
1	Travaux préparatoires	14'000		14'000
2	Bâtiment	1'268'700	14'070	1'254'630
4	Aménagements extérieurs	20'000		20'000
5	Frais secondaires	77'300	73'100	4'200
6	Déduction forfaitaire: 3.0% des CFC 1 - 4		38'659	-38'659
Total		1'380'000	125'829	1'254'171
Total arrondi				1'254'200

Déductions en détail

CFC	Groupes principaux	Détails fr.	Déductions fr.
2	Bâtiment		14'070
	Part d'entretien sur les travaux intérieurs		
	10% sur le CFC 27 et 28		
	((60500+80200)*0.10)	14'070	
5	Frais secondaires		73'100
511	Autorisations	1'500	
512	Taxes d'écoulement	2'100	
532	Assurance PC Maître de l'Ouvrage	3'800	
58	Divers et imprévus	65'700	
6	Déduction forfaitaire: 3.0% des CFC 1 - 4		38'659
Total des déductions			125'829

Remarques concernant les coûts

Le foyer mis en service en 1975 répond avec l'agrandissement et la rénovation à une augmentation de l'effective. L'internat a été rénové et actualisée en 1998.

L'intervention de la transformation et rénovation revient à un coût par place de :
1'254'200 :40= CHF 31'355.-

Remarques générales

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Elle a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. En vertu de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés (OHand), la norme SN 521'500/1988 «Constructions adaptées aux personnes handicapées» est déterminante pour les constructions et installations pour lesquelles sont accordées des aides financières ou des indemnités au sens de la loi sur les subventions (LSu).

Une édition remaniée des directives sur les subventions de la Conférence en matière de subventions fédérales aux constructions (CSC) a été publiée le 1er novembre 2001. Elle peut être commandée auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion des publications, CH 3003 Berne, télécopieur No: 031 325 50 58, No d'article 620.100.f ou téléchargé sur Internet. Fichier PDF – Directives :

<http://www.bbl.admin.ch/internet/themen/00288/00291/index.html?lang=fr>

L'indice zurichois des coûts de la construction utilisé jusqu'à lors dans le calcul du renchérissement est remplacé à compter du 1er janvier 2003 par l'indice suisse des prix à la construction, indice partiel Bâtiment, valeur pour la Suisse entière, y compris la TVA. Le nouvel indice est publié sur Internet sous forme de fichier PDF – Calcul.

<http://www.bbl.admin.ch/internet/themen/00288/00291/index.html?lang=fr>

Berne, le 28 août 2006

Office fédéral des constructions et de la logistique
Expertises des constructions subventionnées

Le chef du domaine


Roland E. Herzog

La collaboratrice


Karin Gallati



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Office fédéral des constructions et de la logistique
Gestion immobilière
Expertises des constructions subventionnées

Date 30 janvier 2007
Collaborateur Karin Gallati (gaka)
Office compétent Office fédéral des assurances sociales
Référence 33014/2 Benoît Python, du 22.11.06

EXPERTISE

Phase : Annonce de projet
Méthode : Décompte final

Ouvrage **1255 Veyrier, 5, Ch. Henri Baumgartner, Fondation Clair Bois-Pinchat**
Projet **21'695-4, Remise au normes du système de sécurité**
Maître de l'ouvrage Fondation Clair Bois, 1, ch. de Vers, 1228 Plan-les-Ouates
Auteur du projet Thomas Nadas, Arch. SIA, 10, ch. Rieu, 1208 Genève

Documents considérés

- Directives sur les subventions de la Conférence en matière de subventions fédérales aux constructions (CSC) du 01.11.2001
- Programme cadre des locaux des institutions de l'assurance invalidité, du 01.07.95
- Circulaire sur le versement de subventions pour la construction et les agencements, du 01.01.03
- Dossier Annonce de projet, du 22.11.06

Breve description

Le foyer Clair Bois-Pinchat, accueille 54 adultes dont 44 en internat et 10 en externat.

Le foyer offre 7 appartements d'internat et un centre de jour. Les personnes handicapées y vivent encadrées par des équipes pluridisciplinaires avec des ateliers occupationnels adaptés aux possibilités et désirs de chacun: informatique, audiovisuel, tissage, pédagogie, etc. Une lingerie, un atelier de couture, un restaurant, un tea-room pâtisserie; ainsi qu'une épicerie sont ouverts au public.

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 de la nouvelle norme AEAL de protection incendie signifie l'examen de la situation actuel du foyer Clair-Bois-Pinchat.

Le concept prévoit trois catégories de travaux pour les deux bâtiments, CB2 et CB4:

- Mise en conformité aux normes AEAL et aux conditions d'autorisation, pour les locaux soumis à autorisation.
- Sécurisation des voies de fuite
- Mise en conformité du reste des locaux (cellules individuelles)

Les autorités du Canton de Genève, le département de la solidarité et de l'emploi, la direction générale de l'action sociale, donne un préavis favorable à ce projet.

Remarques concernant les plans / Appréciation

Le projet de la mise en norme AEAI de protection incendie est considéré comme étape complémentaire du projet Clair-Bois-Pinchat, Transformations intérieurs.

Coûts des travaux

Les coûts sont donnés selon le Code des frais de construction CFC (CRB), norme SN 506 500.

Indice suisse des prix à la construction, indice partiel bâtiment, valeur pour la Suisse entière, y compris la TVA (100 points en octobre 1998).

L'indice déterminant est calculé selon les directives sur les subventions (CSC), figure 12.

Déductions en détail

CFC 5 ; les frais secondaires ne sont pas subventionnés à l'exception du CFC 52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents.

En application des directives sur les subventions CSC, il sera procédé aux déductions usuelles comme les frais secondaires et les frais de financement, ainsi qu'à une déduction forfaitaire de 3% sur les coûts CFC 1-4 ; celle-ci sera opérée afin de couvrir tous les articles de moindre importance tels que : variation des prix, frais de modifications et de réparations pendant la phase d'exécution, etc.

Le montant à considérer sera calculé sur la base du projet définitif.

Remarques générales

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Elle a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. En vertu de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés (OHand), la norme SN 521'500/1988 «Constructions adaptées aux personnes handicapées» est déterminante pour les constructions et installations pour lesquelles sont accordées des aides financières ou des indemnités au sens de la loi sur les subventions (LSu).

Une édition remaniée des directives sur les subventions de la Conférence en matière de subventions fédérales aux constructions (CSC) a été publiée le 1er novembre 2001. Elle peut être commandée auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion des publications, CH 3003 Berne, télécopieur No: 031 325 50 58, No d'article 620.100.f ou téléchargé sur Internet. Fichier PDF – Directives :

<http://www.bbl.admin.ch/internet/themen/00288/00291/index.html?lang=fr>

L'indice zurichois des coûts de la construction utilisé jusqu'alors dans le calcul du renchérissement est remplacé à compter du 1er janvier 2003 par l'indice suisse des prix à la construction, indice partiel Bâtiment, valeur pour la Suisse entière, y compris la TVA. Le nouvel indice est publié sur Internet sous forme de fichier PDF – Calcul.

<http://www.bbl.admin.ch/internet/themen/00288/00291/index.html?lang=fr>

Berne, le 30 janvier 2007

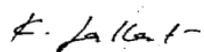
Office fédéral des constructions et de la logistique
Expertises des constructions subventionnées

Le chef du domaine



Roland E. Herzig

La collaboratrice



Karin Gallati



CLAIR
BOIS

Fondation en faveur
des personnes polyhandicapées

2006

Rapport d'activité



CITROEN (Suisse) SA
Succursale de Genève
Route des Acacias 27
CH – 1227 ACACIAS

Tél. : 022 / 308 03 53
022 / 308 02 49

Fax : 022 / 308 02 77

www.citroen-geneve.ch

Avant-propos

Quoi de neuf à Clair Bois ?

Cette année, nous avons décidé de vous présenter les nouveautés qui se pratiquent dans nos différents foyers.

- Travail sur la basse vision à Clair Bois-Chambésy;
- Positionnement nocturne selon Goldsmith et « packing » à Clair Bois-Lancy;
- Développement du « Jardin des Sens » à Clair Bois-Pinchat.

Toutes ces approches visent un seul but : améliorer la qualité de vie des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés que nous accompagnons très souvent pour toute la durée de leur vie.

Et n'oublions pas le projet de nos 30 ans, la création d'un nouveau foyer en plein centre de la ville de Genève, dans le quartier des Minoteries. Les travaux de transformation ont commencé en octobre 2006. Ils se termineront en juillet-août 2007 ce qui permettra l'accueil des 10 premiers résidents à la rentrée scolaire de septembre déjà ! A suivre . . .

Christian Frey
Directeur général

Sommaire

Organes de la Fondation	2
Editorial	3
Message de la Présidente	5
Rétrospective 2006	7
Clair Bois-Chambésy	8
Clair Bois-Lancy	10
Clair Bois-Pinchat	12
Commission des constructions	15

Rapport de la commission des finances	16
Rapport de l'organe de révision	17

Comptes 2006

Bilan au 31 décembre	18
Comptes de Pertes et Profits	19
Comptes d'exploitation	20
Tableau de variation du capital et des provisions	22

Clair Bois en chiffres	23
Liste des Donateurs	24

Georges de Clair Bois-Lancy avec le Père Noël



Couverture:
Cécile et Dahlia
Clair Bois-Chambésy



Organes de la Fondation

Conseil de Fondation

Présidente

Mme Nathalie CANONICA*

Vice-président

M. André MAGNENAT*

Membres

- Mme Valérie ARCHETTO
Commune de Pregny-Chambésy
- Mme Geneviève ARNOLD
Commune de Plan-les-Ouates
- Me Edouard BALSER
- Me Vincent BERNASCONI
- M. François BAERTSCHI
Commune de Lancy
- Me Horace GAUTIER*
- M. Estienne HENRY
- Dr. André KAELIN
- M. René KAMERZIN*
Pro Infirmis
- Mme Anne PERRIER
Cerebral Genève
- M. Jean-François MONNIN
Service médico-pédagogique
- M. Jean-Marc MOTTET*
Commission des finances
- M. Philibert PERRIN
Commune de Veyrier
- Mme Nathalie VAN BERCHEM
Comité d'Action
- M. Jean-Paul VUILLEMIN*
Commission des constructions
- Mme Diane ZOELLY
Comité d'Action
- M. Robert ISELIN
Président d'honneur

*membres du Bureau du Conseil

Direction générale

- M. Christian FREY,
Directeur général
- M. Gianni GOZZOLI,
Administrateur
- Mme Françoise MUGNIER,
Chef comptable

Direction des Foyers

- Clair-Bois Chambésy
M. Charlie DUPERTUIS,
Directeur
Mme Helen HOET,
Directrice adjointe
- Clair Bois-Lancy
M. Alain COLLARD,
Directeur
M. James KONIG
Directeur adjoint
- Clair Bois-Minoteries
M. Jacques ROUGE,
Directeur
- Clair Bois-Pinchat
M. Pierre MATTHEY,
Directeur
M. Daniel HINNEN,
Directeur adjoint



Céline et Dahlia

Editorial



La Fondation Clair Bois est exemplaire dans un domaine qui est cher au Conseil d'Etat : celui de l'intégration des personnes handicapées. C'est donc avec un grand plaisir que je soutiens, par ce message, l'action d'une institution qui poursuit cette mission.

Des idées novatrices, la Fondation Clair Bois n'en manque pas ! En 2005, dès mon entrée en fonction en qualité de président du Département de la Solidarité et de l'Emploi, j'avais mentionné que les années à venir seraient marquées de nouveaux défis que la Fondation Clair Bois n'allait pas manquer de lancer ! Les constructions en cours de réalisation ou en projet constituent un processus d'intégration cohérent. Ils réunissent des appartements adaptés pour des personnes handicapées. L'intégration quotidienne doit donner les possibilités d'une pleine participation à la vie sociale d'un quartier. La personne handicapée doit y être reconnue et y trouver sa place.

Aujourd'hui, grâce au rôle dynamique et entreprenant du Conseil de fondation, de la direction et de l'ensemble du personnel, le projet Clair Bois-Minoterie est en cours de réalisation. La loi d'investissement du foyer des Minoterie a été votée par le Grand Conseil en mars 2006. Il permettra, en automne 2007, l'accueil de 24 personnes polyhandicapées adultes et proposera 10 nouvelles places d'atelier.

Un autre projet de construction, le « Nouveau Prieuré », est déjà sur les planches à dessin. Constitué d'un établissement médico-social, d'un foyer pour étudiants, d'une crèche communale et d'un foyer de la Fondation Clair Bois, il offrira une possibilité d'échanges et d'animation entre différentes générations qui cohabiteront autour d'une place de village. La philosophie de ce projet est exemplaire. C'est pourquoi l'Etat s'est d'ores et déjà engagé à en faciliter, le moment venu et dans la mesure de ses moyens, la réalisation.

En ce début d'année, permettez-moi de féliciter les membres du Conseil de fondation, sa présidente, les professionnels et les volontaires pour leur action sans arrêt renouvelée auprès des personnes handicapées. Votre dynamisme et votre énergie sont exemplaires.

A tous merci !

François Longchamp
Conseiller d'Etat, chargé du Département
de la Solidarité et de l'Emploi





Je travaille à mon rythme, ma banque aussi

A tout instant, j'ai une gestion
claire de la trésorerie de mon entreprise:
mes règlements et encaissements,
mes comptes au quotidien, 24h/24, 7j/7.

Contactez-nous au 022 317 27 27
ou cliquez sur www.bcge.ch/entreprise

 **BCGE | Netbanking™**

haute technologie, qualité de vie

Les projets de la Fondation Clair Bois se concrétisent

Après une année 2005 riche en événements qui marquaient les 30 ans de la Fondation Clair Bois, 2006 fut plus calme ce qui nous permit de travailler à l'élaboration de nos deux projets.

Le projet des Minoteries

Clair Bois Minoteries deviendra le quatrième foyer et hébergera 24 adultes en situation de handicap tout en proposant 10 places d'atelier d'occupation à des personnes au bénéfice de l'Assurance Invalidité. Deux appartements de 6 places accueilleront leurs premiers pensionnaires à la fin de l'été. Sans l'appui de l'OFAS, du canton de Genève, de généreux donateurs et de nombreuses communes genevoises qui ont répondu favorablement à notre appel, ce projet n'aurait jamais pu se concrétiser. Ce foyer situé en pleine ville de Genève, dans un quartier très animé, va s'ouvrir sur l'extérieur et favoriser l'intégration à la vie de la cité des personnes qui nous sont confiées; un tea room ouvert au public et une boutique, permettront des échanges entre notre population et les habitants du quartier. M. Jacques Rougé, nouveau directeur du foyer, a pris ses fonctions le premier novembre, ce qui lui permet de suivre très attentivement les travaux et de préparer l'ouverture.

Le projet du Nouveau Prieuré

Tout au long du premier semestre, nous avons travaillé avec le Bureau Central d'Aide Sociale et le bureau d'architectes Devanthéry & Lamunière pour finaliser les détails du bâtiment spécifique que 24 résidents de la Fondation Clair Bois vont partager avec des

étudiants. La nouvelle structure, sise sur la commune de Chêne-Bougeries, permettra de faire cohabiter différentes populations et classes d'âges puisqu'elle hébergera en plus d'un EMS, une crèche, des logements pour étudiants et des lieux d'activités ouverts au public tels qu'un restaurant, un salon de coiffure et un kiosque à journaux.

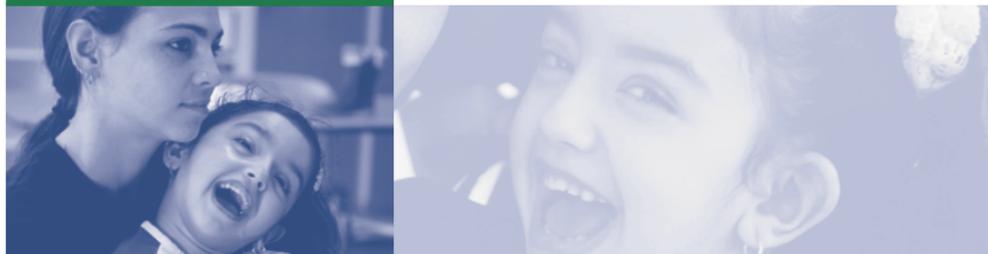
La vie dans nos foyers

En avril 2005, nous avons inauguré le nouveau pavillon de l'école spécialisée de **Clair Bois-Chambésy** ainsi que le home entièrement rénové. La capacité d'accueil ayant été augmentée, 30 enfants se sont appropriés des bâtiments clairs et spacieux. Comme chaque foyer élabore un projet institutionnel qui définit la mission confiée par la fondation, Clair Bois-Chambésy a repensé son organisation et la prise en charge des enfants dans ses nouvelles structures puis a réactualisé son projet institutionnel qui a été ratifié par le Conseil de Fondation en novembre.

Clair Bois-Lancy a mis à profit cette année pour revoir son organisation dans le but de répondre encore mieux à la prise en charge des adolescents qui nous sont confiés: les responsabilités du personnel qui dispensent des soins et des prestations thérapeutiques, éducatives, administratives et de gestion se matérialisent par un nouvel organigramme.

En avril 2006, le premier numéro de *'Eclair Bois Lancy* a été mis sous presse; cette gazette, réalisée par l'atelier d'informatique et de téléthèses de l'école et foyer de Clair Bois-Lancy, retrace la vie du foyer et nous fait partager le quotidien des élèves et des résidents. Notre plus ancien foyer qui a fêté ses 30 ans en

Joane et Dilara, Clair Bois-Chambésy



2005, doit subir des transformations importantes pour répondre aux besoins de nos pensionnaires ; nous avons le projet, cette année encore, de rénover la cuisine, d'agrandir la salle à manger et d'excaver des sous-sols afin de rendre plus spacieux ce lieu de vie.

Clair Bois-Pinchat a été en travaux une bonne partie de l'année, ce qui n'a pas démotivé les équipes obligées de travailler dans des conditions difficiles. Afin de respecter les nouvelles normes édictées en 2006, nous allons devoir entreprendre des travaux importants pour améliorer la sécurité. Par ailleurs le foyer s'est réorganisé, ce qui a permis une économie dans les postes administratifs afin de renforcer l'accompagnement sur le terrain.

Le directeur adjoint, Daniel Hinnen, fidèle à notre fondation depuis 15 ans, a l'opportunité de travailler dans une autre fondation également active dans le handicap. Quant à Pierre Matthey, directeur, il a annoncé en fin d'année qu'il désirait prendre une retraite anticipée au 31 juillet 2007. Dès l'annonce de ces deux départs, nous avons commencé à travailler à la reconstitution de l'équipe de direction.

Nous devons malheureusement vous annoncer le décès de Monsieur Jean-Jacques Wylér, membre fondateur de la Fondation Clair Bois et vice-président pendant près de 30 ans survenu le 25 août 2006. Un hommage solennel lui a été rendu au temple de Vandoeuvres.

Jean-Jacques Wylér a joué un rôle prépondérant dans le développement de la Fondation. Par ses qualités humaines et son professionnalisme dans la gestion, cet homme visionnaire a su insuffler à la Fondation

son dynamisme. Pendant toutes ces années, il s'est dévoué à la cause des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap. Son souvenir restera présent aux collaborateurs, amis et partenaires de notre Fondation.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble du personnel tant pour son engagement de tous les instants que pour sa capacité d'adaptation, sa flexibilité et ses initiatives qui nous permettent de remplir au mieux notre mission envers les enfants, adolescents et adultes polyhandicapés qui nous sont confiés.

La Fondation Clair Bois a le privilège de pouvoir collaborer d'une manière extrêmement positive tant avec les autorités fédérales que cantonales qui sont à l'écoute de nos besoins et nous soutiennent. Dès 2008, notre seul vis à vis sera le canton de Genève ; nous espérons qu'un partenariat constructif se poursuivra, afin que la mission de notre Fondation perdure.

Nathalie Canonica
Présidente

Vente de capucines à Clair Bois-Pinchat



Rétrospective 2006

JANVIER: Festival du film sur le handicap

Ce festival, organisé par Cap Loisir au Grütli, a rencontré un vif succès. Sabrina Renlund et Daniel Rabina présentent leurs films à un large public. L'équipe de l'émission « SingularitéS » diffusée sur TV Léman Bleu montre ses premières réalisations.

FÉVRIER: Grille ARBA

Le Service Médico Pédagogique nous invite à une présentation de la grille ARBA pour les mineurs. Sur le modèle de la grille ARBA pour les adultes, les enfants et adolescents en situation de handicap bénéficieront bientôt d'une grille qui évalue leurs besoins d'encadrement.

MARS: Information aux élèves du Bon Secours

Chaque année, la HES santé invite les employeurs pour informer les élèves infirmier(ère)s sur les possibilités de travail dans le domaine du handicap: la relève est assurée.

AVRIL: 1^{ère} information aux parents sur le projet des Minoteries

Priorité aux résidents de Clair Bois-Pinchat. Une information détaillée est donnée aux parents et répondants légaux. Qui est volontaire pour déménager en ville aux Minoteries? Beaucoup d'interrogations et de doutes mais un intérêt certain.

MAI: Marathon de Genève

Edition spéciale du marathon de Genève avec la participation d'une douzaine d'enfants de Chambésy et de Lancy véhiculés en Joëlettes par les athlètes de l'Association « Just4smile ».

JUIN: Concert de «gospel» en faveur de Clair Bois

L'église du Christ de Lancy organise un concert avec une chorale d'étudiants des USA. La recette de la soirée sera pour Clair Bois: une occasion pour notre Fondation de se faire connaître à un large public.

JUILLET: Vacances

Nos foyers restent ouverts pendant les vacances avec un programme varié: camps, excursions, voile sur le lac...

AOÛT: Congrès de l'AIRHM à Lausanne

A l'occasion de ce congrès international, l'équipe de l'atelier vidéo « Ex&Co » de Lancy présente son travail dans le cadre d'un symposium.

SEPTEMBRE: 24 heures de Genève (anciennement 24 heures Freewheels)

Nos écoles et foyers participent aux 24 heures de Genève sur le Quai Wilson. Un temps magnifique, beaucoup de monde. Le bénéfice de cette année sera consacré à l'achat d'un traîneau-ski pour Lancy.

OCTOBRE: Avant-première de cinéma

Le comité d'action a été dépassé par son succès, une centaine de personnes ont dû être refusées par manque de places. L'avant-première de cinéma s'est déroulée en présence de trois conseillers d'Etat, Messieurs Longchamp, Unger et Muller.

NOVEMBRE: Engagement du directeur des Minoteries

Les choses se précisent, Jacques Rougé, nouveau directeur, a du pain sur la planche, il devra rédiger le projet institutionnel du futur foyer, suivre le chantier, planifier l'engagement du personnel....

DÉCEMBRE: Fêtes de Noël des Foyers

- Clair Bois-Lancy fait la fête au Macumba,
- Clair Bois-Chambésy montre un spectacle émouvant dans le cadre du foyer,
- Clair Bois-Pinchat organise un marché de Noël dans la cour du foyer.

Christian Frey
Directeur général

Le Comité d'Action de Clair Bois au grand complet



Travail sur la basse vision à Clair Bois-Chambésy

Prendre en compte le handicap visuel dès le plus jeune âge

Parmi les 30 enfants qui fréquentent Clair Bois-Chambésy environ un tiers présente une atteinte du système visuel. Le degré de celle-ci est très variable, allant de simples problèmes de réfraction (myopie, astigmatisme,...) au handicap visuel grave où seule une perception lumineuse est possible. La vision d'un enfant est une fonction qui se développe jusqu'à 10-12 ans, et qui peut être stimulée et développée par une prise en charge adéquate.

A Clair Bois-Chambésy, 3 des ergothérapeutes sont formées en basse vision et sont attentives à cet aspect. A l'arrivée d'un enfant dans l'institution, l'atteinte visuelle peut avoir été diagnostiquée par les services médicaux grâce à des examens ophtalmologiques. Mais les données sur les possibilités visuelles sont souvent très imprécises, car difficiles à mesurer avec des enfants polyhandicapés qui ne peuvent pas répondre, ni avec des mots ni avec des gestes précis.

Pour mieux évaluer les fonctions visuelles, nous avons développé une évaluation spécifique pour observer les réactions visuelles de nos enfants. Par exemple au lieu de présenter un symbole qu'il faut nommer, nous prenons des boules blanches de taille de plus en plus petites et observons jusqu'à quelle distance l'enfant réagit. Ceci permet d'obtenir une estimation de l'acuité visuelle.



Enrit

En complément à notre évaluation visuelle, nous faisons parfois appel à une opticienne spécialisée de l'Union Centrale pour le Bien des Aveugles. Elle vient sur place, peut réaliser certains examens objectifs et proposer du matériel à l'essai tel que montures souples compatibles avec l'appui-tête, des filtres solaires, etc.

Suite à l'évaluation, nous proposons une stimulation spécifique au handicap visuel de chacun, soit en individuel, soit en petit groupe de 3 enfants. Nous utilisons du matériel varié pour favoriser le plaisir et la motivation des enfants, tels des jeux de lumière, des objets fluorescents avec une lampe UV, une table lumineuse et ses accessoires translucides, des objets contrastés noir-blanc ou en couleurs vives et des objets réfléchissants illuminés. La taille du matériel est adaptée aux capacités visuelles de l'enfant. Lors de

Laetitia et Fabien



ces séances nous entraînons différentes aptitudes visuelles : la fixation, la détection d'un objet dans le champ visuel central ou périphérique, la poursuite d'un objet en mouvement, le balayage visuel. Selon le niveau moteur et cognitif de l'enfant nous poursuivons avec un entraînement de coordination visuo-manuelle et la reconnaissance d'objets et d'images. Nous veillons également à trouver pour chaque enfant la position dans laquelle il peut le mieux s'impliquer.

En dehors d'une stimulation purement visuelle, nous pouvons également aborder le travail de la vision avec une approche plus globale, en partant d'un objet que nous découvrons d'abord sous l'angle tactile et son aspect fonctionnel pour l'appréhender ensuite sous l'aspect visuel. Un exemple : on touche une guirlande lumineuse, son fil et ses formes, on peut ensuite l'allumer, l'éteindre, la balancer, l'étendre en ligne droite ou l'enrouler autour du bras pour finir par l'accrocher dans le couloir comme décoration. Ces moments tactiles sont suivis de situations visuelles, en face, sur le côté, avec des interruptions, on la cache, on la met dans une boîte etc.

Avec cette stimulation nous tentons de lutter contre la déprivation sensorielle consécutive au handicap moteur grave, de favoriser au maximum le développement de la vision existante, si minime soit-elle, et d'entrer en communication par le canal visuel. Nous cherchons à faire le lien entre la perception visuelle du monde environnant et sa réalité matérielle.



Matériel utilisé pour stimuler les enfants

D'autre part, une meilleure attention visuelle permet à l'enfant d'anticiper certaines situations (ex. capter l'approche de la cuillère, de la lavette ou d'une personne ne signifie pas la même chose) et de diminuer ainsi les réactions toniques liées à la surprise. Cet entraînement diminue la tendance à l'endormissement et contribue à l'éveil et au bien-être de l'enfant.

Frédérique Doucet, Carine Delavaux et
Christa Hauchard
Ergothérapeutes



Sanam



L'expérimentation de nouvelles méthodes à Clair Bois-Lancy

Le positionnement nocturne selon Goldsmith

Ce positionnement existe depuis une dizaine d'années dans un certain nombre de centres en Angleterre. Il est particulièrement adapté aux enfants polyhandicapés présentant une atteinte sévère c'est à dire ceux de niveau moteur 4 et 5 de la classification motrice. (Gross motor function classification system : Palisano 1997). Ces enfants constituent un groupe à haut risque en matière de déformations orthopédiques (luxations de hanche, scoliose). Les mécanismes principaux de ces déformations orthopédiques reposent sur des postures asymétriques, des patterns de mouvements répétitifs en rotation ainsi que des déséquilibres entre agonistes et antagonistes.

L'originalité de ce positionnement est d'agir à la fois sur l'alignement corporel et de permettre un positionnement nocturne en dérotation aussi bien en couché dorsal qu'en couché latéral. C'est en agissant le plus tôt possible sur ce mécanisme pathologique de torsion que le positionnement nocturne va pouvoir lutter contre l'installation des déformations orthopédiques. Un enfant bien positionné la nuit, c'est un enfant qui va moins se déformer, qui va présenter moins de douleur et par conséquent qui va mieux dormir et donc profiter d'une meilleure qualité de vie.

Le matériel comprend un ensemble d'équerres de différentes grandeurs placées sur un tissu velcro assurant un positionnement modulable, global (rapidité de mise en place) et confortable. Ce matériel est facilement transportable, hygiénique, et solide. Un tissu anti transpiration peut recouvrir le matériel. (Goldsmith Physiotherapy 2000).

Valérie Béguelin, ergothérapeute
Tapio Tyriseva, André Fischer, physiothérapeutes

Positionnement selon Goldsmith



Colin en Bretagne

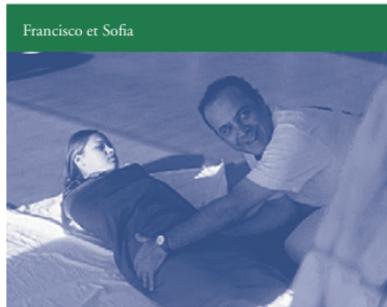


Le « packing »

Le packing à Clair Bois Lancy est une technique qui permet d'offrir à l'enfant la possibilité de prendre conscience de son image corporelle, qui souvent apparaît morcelée, non construite et fragile. Elle permet en outre de faire sentir à l'enfant son corps comme une unité, une globalité, de le rassembler et de retrouver progressivement un équilibre tonico-émotionnel.

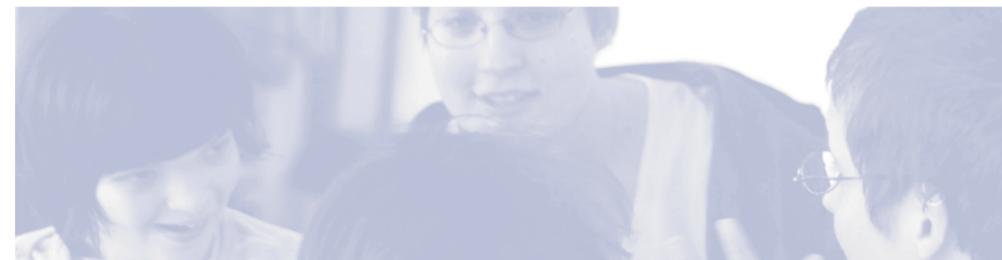
La traduction anglaise du substantif « pack » est « paquet » et par extension le verbe « to pack » signifie « remplir », « emballer », « mettre dans ». La médiation thérapeutique du packing permet le travail sur l'unité de l'image de soi. Le drap mouillé est là pour assurer une contenance corporelle comme une peau qui permet d'intégrer des sensorialités diverses. Il y est question de l'inachèvement, de l'éparpillement et de l'unité, unité de l'organisme dans un schéma corporel.

Cette technique est un moyen de traitement avec des enfants présentant des symptômes comme les stéréotypies, l'agitation, l'automutilation, les troubles du sommeil, de sensibilité de l'image corporelle (difficulté à ressentir les limites corporelles). Elle consiste à les envelopper dans des linges humides et à utiliser le temps de réchauffement pour favoriser la détente ou faire un arrêt sur image du comportement de l'enfant et mettre en place ou favoriser le travail thérapeutique.



Actuellement, trois résidents bénéficient du traitement à raison d'une à deux séances hebdomadaires. Une soirée thématique d'information ouverte aux différentes institutions de la Fondation ainsi qu'aux structures du Service Médico-Pédagogique a été organisée en janvier 2007 à Lancy.

Francisco Casot
Psychomotricien



Un atelier de Clair Bois-Pinchat

Le Jardin des Sens

Le «Jardin des Sens» a pour objectif de stimuler les sens, favoriser la relation, la communication, l'expression dans un environnement naturel et floral pour le mieux-être, l'épanouissement et le développement personnel des usagers.

Les résidents de Clair Bois-Pinchat bénéficient des activités suivantes :

- Le jardin: culture et entretien des fleurs, des plantes extérieures et intérieures
- La création florale : récolte de fleurs et de végétaux. Compositions, arrangements et décorations en lien avec le végétal.
- Le tissage: création de tissages avec des fibres végétales associées aux fibres naturelles
- Goût et saveur : confection et découverte de textures, d'odeurs et de saveurs d'aliments comestibles.

Le «Jardin des Sens» offre un espace de découvertes et d'apprentissages où chacun peut dans un premier temps appréhender l'ambiance, la personnalité de chaque participant et affirmer ses besoins dans le respect des compétences de l'autre. La relation et les diverses formes de communication sont au centre durant le temps de partage autour de l'activité.

Dans le temps accordé à la découverte et à l'apprentissage, la notion d'autonomie qui consiste à faire des choix personnels est mise en avant par la validation des expressions, des ressentis, et des actions de chaque personne.

Événements importants en 2006

Des expositions ponctuelles, des sorties sur l'extérieur, des apéritifs et des repas ont été des moments forts de reconnaissance.

L'équipe de l'atelier était motivée et désireuse d'organiser et d'animer des marchés dans le cadre de la fête de l'été et de Noël, ainsi que des expositions ouvertes au public, en collaboration avec le comité des fêtes. Ces événements ont orienté les activités de l'atelier et le travail collectif a favorisé des dynamiques interdisciplinaires, festives, vivantes et pleines de créativité.

Au jardin : la création d'une partie de l'installation extérieure, l'étang, la rocaille, a été pour nous un moment fort de cette année écoulée. Ce fût la possibilité de véritablement mettre en place et démarrer nos projets sur le jardin, certains de ces projets étaient en attente depuis l'ouverture de l'atelier. L'étang est un peu notre fierté et de nombreux visiteurs en sont enchantés.

Au tissage : l'atelier tissage a fusionné avec les activités du «Jardin des Sens», ce qui nous a permis d'ouvrir des perspectives tant au niveau de la collaboration, que de la diversité des activités proposées.

Nous avons beaucoup travaillé pour promouvoir l'ouverture sur l'extérieur de Clair Bois Pinchat. La collaboration, le travail et les échanges avec les familles, les amis, des associations et autres fondations genevoises ou étrangères en lien avec des personnes en situation de handicap, nous ont permis de tisser des liens et de développer des projets différents et novateurs.



Françoise et Koba



Projets et perspectives 2007

L'atelier est en continuelle évolution. Notre souhait est de promouvoir la qualité des prestations auprès des usagers. Pour cela des changements sont prévus.

Tissage : L'installation d'une partie de l'atelier dans un nouveau local du foyer, pour les activités de tissage et de création florale.

Jardin : L'attente d'une serre, afin d'offrir une meilleure qualité de travail aux nombreux « jardiniers ». La serre finalisera le projet de départ de l'atelier « Jardin des Sens ». Ce sera l'occasion d'une belle fête.

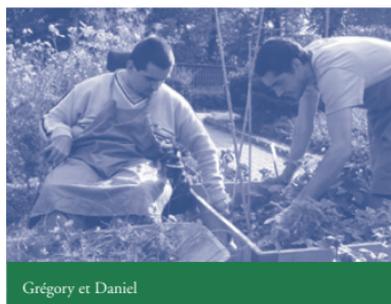
Goût et saveur : L'activité « goût et saveur » sera momentanément mise en suspens. Elle mérite un véritable projet d'atelier qui ne peut être continué dans les conditions actuelles, pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

Argile : L'engagement d'une nouvelle éducatrice à plein temps, nous a permis de créer une nouvelle activité en lien avec l'argile.

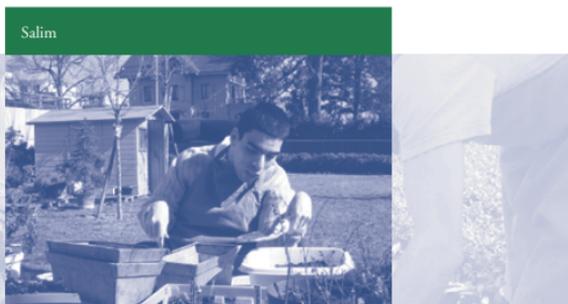
L'équipe de l'atelier du « Jardin des Sens »
Myriam Barbera, Christine d'Inca et
Françoise Pajot



Activité de rempotage



Grégory et Daniel



Salim

Vous pensez
intérêts communs.

**Nous pensons
aussi solutions
individuelles.**

Investment Banking • Private Banking • Asset Management

Depuis 1856, nous nous faisons un devoir d'offrir de nouvelles perspectives à nos clients. Des perspectives forgées dans le passé et tournées vers l'avenir. Seule une telle démarche permet de saisir les chances et les défis qui conviennent parfaitement à votre situation personnelle. Car la réalisation de votre vision est notre plus grand objectif.
www.credit-suisse.com

De nouvelles perspectives. Pour vous.

CREDIT SUISSE 

Commission des constructions

2006: les chantiers se multiplient

Clair Bois-Pinchat

L'année fut juste assez longue pour finaliser la reconstruction de la nouvelle cuisine: obtention de l'autorisation de construire, mise au point du projet d'adaptation des locaux aux normes de sécurité, bouclage du financement, remise en service de l'ancienne cuisine des Minoteries et travaux proprement dits. C'est en fin d'année 2006 que l'on a inauguré les nouvelles installations. Avec celles-ci on quitte le monde de la cuisine familiale pour entrer dans celui de la préparation professionnelle des repas:

- sas de réception et de préconditionnement des légumes et fruits frais,
- unité d'emballage des plats précuisinés,
- local des frigos avec armoires séparées pour les produits carnés, les légumes, les produits laitiers, les préparations précuisinées,
- cuisine proprement dite dans laquelle n'entrent que les professionnels respectant des normes d'hygiène drastiques,
- sas d'attente des plats prêts à disposition des pensionnaires.

Pour faciliter l'intégration de postes protégés et réduire les risques d'accident une attention particulière a été portée au choix des équipements: cuisson par induction, asservissement électronique de toutes les températures, lavage de la vaisselle à haute pression d'eau froide.

Enfin pour participer activement à la réduction des ordures une unité de décomposition et de maturation des déchets ménagers fut installée. Celle-ci produit en moins de 12 heures un compost de grande qualité qui pourra une fois la machine parfaitement opérationnelle être revendu dans le commerce.

Clair Bois-Minoteries

Les trois quart de l'année furent employés à finaliser le projet définitif, récolter les fonds nécessaires, obtenir les autorisations de construire, lancer les soumissions et choisir les entreprises adjudicataires.

La fondation n'est pas propriétaire de l'intégralité de l'immeuble, elle le partage avec la CEH: la mise au point des innombrables règles de partage s'avéra délicate et c'est grâce à l'ouverture et la volonté d'aboutir des deux partenaires que tous les problèmes furent facilement résolus.

Les travaux débutèrent en octobre avec au planning une fin prévue vers juillet 2007.

Jean-Paul Vuillemin
Commission des constructions

L'équipe de cuisine de Clair Bois-Pinchat dans ses nouveaux locaux



Rapport de la commission des finances sur l'exercice 2006

Pour la première fois cette année, nos comptes sont présentés sous une nouvelle forme. Cette modernisation de la présentation de nos comptes, dont le besoin était ressenti depuis un certain temps déjà, a pu être concrétisée par l'adoption des normes RPC 21, désormais communes aux institutions subventionnées par l'Etat de Genève, conformément à la demande que celui-ci leur a adressée début 2006. Les données concernant l'exercice 2005 figurent également ici sous la même présentation. Ce travail important de modernisation a pu être réalisé grâce à la collaboration efficace de notre service comptable et de notre réviseur, Bourquin Frères et Béran SA.

Malgré une diminution de la subvention cantonale, nous avons pu boucler l'année avec des comptes équilibrés grâce aux efforts conjugués de la Direction générale et des Directions de foyers.

La recherche de fonds pour nos deux projets de nouveaux foyers s'est poursuivie de manière active et dynamique. Le projet des Minoteries est en phase de réalisation. Celui du Nouveau Prieuré n'est encore qu'à l'état de projet; les frais qu'il a occasionnés en 2006 se rapportent plus particulièrement à notre participation aux honoraires d'architecte.

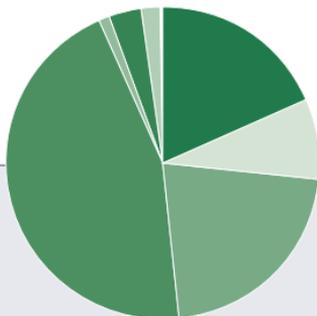
Nos remerciements vont à toutes les instances qui nous soutiennent dans notre action. Nous pensons plus particulièrement à l'OFAS, au Département de la Solidarité et de l'Emploi, ainsi qu'aux nombreuses communes et aux donateurs privés, sans lesquels rien ne serait possible.

André Magnenat, Horace Gautier
et Jean-Marc Mottet
Commission des finances

RECETTES 2006

■ Pensions payées par les parents ou répondants:	18.54 %
■ Assurances invalidité:	8.15 %
■ Subventions OFAS:	21.85 %
■ Subventions Etat de Genève:	44.92 %
□ Recettes des activités maisons:	1.26 %
■ Dons et legs:	3.13 %
■ Recettes diverses:	2.16 %

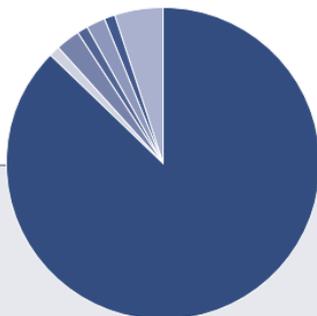
100 %



DÉPENSES 2006

■ Salaires:	87.28 %
■ Frais écoles spécialisées:	1.28 %
■ Frais d'internat (alimentation, etc.):	2.55 %
■ Frais administratifs:	0.90 %
■ Frais d'immeubles:	1.98 %
■ Mobilier/matériel:	1.23 %
■ Frais d'exploitation:	4.79 %

100%



Rapport de l'organe de révision au conseil de fondation de la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux, Lancy

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels, de la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006. Pour cette première application des normes Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne font pas partie de notre rapport, mais figurent dans le rapport annuel de gestion.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21*. De plus, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 mars 2007

BfB Société Fiduciaire
Bourquin Frères et Béran SA

L.-C. MASSET
Expert-comptable
diplômé

J.-P. TRIBOULET
Expert-comptable
diplômé

* l'annexe aux comptes peut être consultée
à la Direction générale de la Fondation Clair Bois

Bilan au 31 décembre

Actif	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisses	58'739	59'626
Comptes de chèques postaux	81'715	37'623
Banques	6'574'041	6'428'805
	6'714'495	6'526'054
Titres	1'770'455	1'664'691
Créances		
Débiteurs collectifs	2'031'165	1'826'530
Débiteurs collectifs AI	1'058'013	937'948
Subvention OFAS à recevoir	1'768'786	0
Débiteurs divers	126'839	80'379
	4'984'803	2'844'857
Comptes de régularisation actif		
	222'244	87'215
	13'691'997	11'122'817
Actif immobilisé		
Mobilier, machines et équipements	983'751	1'062'398
Véhicules	131'808	136'094
Achat avant mise en service	9'149	79'627
Installations fixes	460'849	223'330
Terrains	598'079	598'079
Immeubles	3'523'007	7'621'654
	5'706'643	9'721'182
Actif immobilisé affecté		
Compte de chèque postal – comité d'action	27'636	487'667
	27'636	487'667
TOTAL DE L'ACTIF	19'426'276	21'331'666

Passif	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Capitaux étrangers à court terme		
Créanciers	1'491'668	1'534'381
Fonds déposés	154'997	175'719
Emprunts bancaires	3'197'500	3'000'000
Subvention Etat de Genève à restituer	0	1'126'202
Comptes de régularisation passif	616'791	146'734
	5'460'956	5'983'036
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions	850'346	273'985
	850'346	273'985
Capitaux des fonds		
Fonds avec affectation limitée	3'882'075	5'645'314
	3'882'075	5'645'314
Capital de l'organisation		
Capital versé	10'000	10'000
Capital libre (généré)	6'189'359	6'385'791
Capital lié (généré)	3'033'540	3'033'540
	9'232'899	9'429'331
TOTAL DU PASSIF	19'426'276	21'331'666

Comptes de Pertes et Profits

Produits	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Résultat net d'exploitation de l'exercice (report du compte d'exploitation)	138'729	653'778
Divers dons et legs	2'882'995	1'488'542
Don de la Loterie Romande	0	1'140'000
Don de la Fondation Wilsdorf	0	1'050'000
Subvention ordinaire de la Ville de Genève	7'200	7'200
Subvention de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève	100'000	100'000
Recettes de manifestations:		
– Comité d'action	735'000	160'000
– Diverses	250	92'337
Produits des placements	160'209	36'141
Recettes Les Minoteries	4'356	21'181
Utilisation fonds de transformation Chambésy	0	497'437
Produits divers	6'026	6'400
TOTAL DES PRODUITS	4'034'765	5'253'016

Charges	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Honoraires, publicité et rapport annuel	15'137	23'309
Intérêts sur emprunt	66'336	7'272
Charges Les Minoteries	26'037	11'832
Charges projet nouveau Prieuré	96'843	0
Frais de construction Les Minoteries	2'004'053	2'301'898
Frais divers portefeuille	13'062	12'227
Dons affectés	135'530	547'648
Autres frais	23'590	219'821
TOTAL DES CHARGES	2'380'588	3'124'007

Résultat		
Résultat de l'exercice	1'654'177	2'129'009
Résultat reporté au 1 ^{er} janvier	995'062	363'489
Montant à répartir	2'649'239	2'492'498
Attribution au fonds de transformation Clair Bois-Pinchat	0	-497'436
Attribution au fonds de transformation Clair Bois-Lancy	-700'000	0
Attribution Fonds création nouveaux foyers	-1'000'000	0
Attribution à réserve générale	0	-1'000'000
RESULTAT AU BILAN	949'239	995'062

Comptes d'exploitation

Dépenses	Foyer Lancy CHF	Foyer Pinchat CHF	Foyer Chambésy CHF	Administration générale CHF	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Salaires, charges sociales et honoraires	9'949'923	14'908'863	4'662'864	394'406	29'916'056	28'741'648
Ecole et formation	142'373	266'028	30'456	0	438'857	477'744
Alimentation (y.c. cafétéria Pinchat)	258'020	559'195	56'924	0	874'139	866'594
Dépenses médicales et soins sanitaires	7'360	7'077	8'426	0	22'863	43'351
Charges générales d'exploitation	426'297	677'427	506'137	8'647	1'618'508	2'687'211
Bureau et administration	91'129	132'965	50'398	33'854	308'346	499'321
Frais d'immeuble: – Entretien et assurances – Amortissements	152'402	162'253	120'444	15'158	450'257	447'664
Frais matériel, mobilier et véhicules: – Entretien et assurances – Amortissements (y.c. achats petit matériel)	35'909	65'910	51'616	0	153'435	161'496
	56'844	165'863	31'123	13'024	266'854	252'118
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	11'225'952	16'997'825	5'588'919	465'089	34'277'785	34'410'914

Recettes	Foyer Lancy CHF	Foyer Pinchat CHF	Foyer Chambésy CHF	Administration générale CHF	Total 2006 CHF	Total 2005 CHF
Pensions, écologies et transports payés par l'assurance invalidité	1'611'685	31'865	1'162'602	0	2'806'152	2'121'625
Pensions payées par les parents ou répondants	785'491	4'606'346	0	0	5'391'837	5'288'056
Autres pensions	797'680	191'160	0	0	988'840	1'653'039
Repas du personnel	123'742	204'156	12'096	0	339'994	318'632
Loyers encaissés	17'140	74'057	4'687	0	95'884	102'100
Recettes des activités maison (cafétéria - lingerie)	34'634	397'229	41	0	431'904	369'307
Autres recettes	313'765	593'027	169'511	0	1'076'302	2'092'298
Versements de l'OFAS pour couvrir les coûts d'exploitation et les frais d'équipement	1'655'123	5'199'101	664'562	0	7'518'786	7'128'784
Subventions de l'Etat de Genève pour couvrir les coûts d'exploitation	5'762'664	5'763'234	3'521'339	411'764	15'459'000	15'748'000
Subvention Commune Veyrier et autres subventions	94'397	66'721	146'698	0	307'816	242'852
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	11'196'321	17'126'896	5'681'536	411'764	34'416'517	35'064'693

Résultat

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-29'631	129'071	92'617	-53'325	138'732	653'779
--	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------

Tableau de variation du capital et des provisions

	1er janv. 2006	Produits	Dotation	Transfert de fonds internes	Utilisation	31 déc. 2006
Moyens provenant du financement propre						
Capital versé	10'000					10'000
Capital libre généré						
Provision pour grands travaux	1'850'000					1'850'000
Provision nouvelle structure	44'091				-25'096	18'995
Dons pour foyer	196'638			135'530	-261'042	71'126
Réserve générale	3'300'000					3'300'000
Résultat reporté	995'062	-45'824				949'238
	6'385'791					6'189'359
Capital lié généré						
Apport chambésy	3'033'540					3'033'540
Capital de la Fondation						
	9'429'331					9'232'899
Moyens provenant de fonds						
Fonds de transformation Clair Bois Chambésy	100'000					100'000
Fonds de transformation Clair Bois Lancy	0			700'000		700'000
Fonds de transformation Clair Bois Pinchat	1'451'749				-736'829	714'920
Fonds création nouveaux foyers	3'605'898			3'004'053	-4'270'432	2'339'519
Fonds comité d'action	487'667	274'969			-735'000	27'636
	5'645'314					3'882'075
Variation des provisions						
Provision pour débiteurs douteux	273'985		154'110			428'095
Provision heures dues	0		338'417			338'417
Provision charges sociales à payer	0		50'772			50'772
Provision TVA sur repas personnel	0		33'062			33'062
	273'985					850'346

Fondation Clair Bois au 31.12.2006

	Clair Bois-Chambésy		Clair Bois-Lancy		Clair Bois-Pinchat		Administration centrale		Total Fondation	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Les bénéficiaires de prestations										
Résidents	33	33	50	48	66	65	—	—	149	146
Travailleurs en poste protégé	—	—	10	12	35	37	—	—	45	49
Formations initiales	—	—	14	15	8	5	—	—	22	20
Les journées d'exploitation										
Externat	4'017	4'592	3'598	3'319	1'779	1'998	—	—	9'394	9'909
Internat	2'066	1'865	6'784	7'161	15'656	15'841	—	—	24'506	24'867
	6'083	6'457	10'382	10'480	17'435	17'839	—	—	33'900	34'776
Le personnel (nombre de postes par secteur)										
Administration	2	2	3.85	3.85	2.9	2.9	9.9	10.9	18.65	19.65
Accompagnement	31.86	32.51	68.51	71.62	104.42	108.91	—	—	204.79	213.04
Entretien	6	6	8.88	8.98	22.35	23.72	—	0.2	37.23	38.90
Remplacements et vacataires	3.95	4.45	7.78	7.13	9.13	3.03	—	—	20.86	14.61
	43.81	44.96	89.02	91.58	138.80	138.56	9.9	11.1	271.63	286.20

Notre gratitude va à toutes les personnes, institutions, autorités ou entreprises qui pensent à Clair Bois, que ce soit au travers d'un geste, d'un don modeste ou autre soutien financier.

Nous ne pouvons citer tous ces généreux donateurs, mais tenons à mentionner les plus importants.

M. et Mme René Augereau	M. et Mme Patrick Odier	Fondation Pro Futura
Madame Simone Bédat	M. et Mme Yves Oltramare	Fondation Valeria Rossi di Montelera
M. et Mme Alfred Berchtold	M. et Mme Charles Pictet	Fondation Paint a Smile
M. et Mme Philippe Bertherat	Monsieur André Pometta	GEOS Ingénieurs-Conseils SA
Madame Marie-France Berger	M. et Mme Edmond Pradervand	Gertrude von Meissner-Stiftung
Madame Anne-Marie Boitel	Monsieur Pierre-Paul Praplan	Givaudan Suisse SA
M. et Mme Daniel Borel	Madame Ruth Rappaport	Groupe Médical d'Onex SA
Madame Maryse Bory-Randon	M. et Mme Marcel Royer	ING Banque Bruxelles Suisse SA
Madame Armando Broggin	M. et Mme Julien Schönlaub	JT International
Madame Inès Brunschwig	M. et Mme Philippe Stern	Kastanienhof
M. et Mme Jörg Burgin	M. et Mme Thierry Stern	L'Aire-de-Rien
M. et Mme Marc Burrus	Madame Maria Surdmann	Laboratoire d'analyses médicales -
M. et Mme Michel Buzzi	M. et Mme Didier Terrier	Bioanalytique Riotton
Monsieur Dante Canonica	M. et Mme Henri Tholin	Les Amis du Vêlo Grand Donzel
Madame Geneviève Cartier	M. et Mme Costin van Berchem	Lloyds Bank
M. et Mme Philippe Chareyre	M. et Mme Guy van Berchem	Notz, Stucki & Cie SA
Madame Roxane Daunt-Nardone	M. et Mme Thierry Vandeventer	Semper Capital SA
Madame Marguerite Defforey	Monsieur Marc-André Volland	Serenity Gestion SA
M. et Mme Claude Demole	M. et Mme Jean-Marc Zurbriggen	Orthodontie MC20
M. et Mme Arturo Fasana		Pharmacie des Fontaines SA
M. et Mme Albert Firmenich	A.F. Chauffage Sàrl	Pictet & Cie
M. et Mme Bernard Firmenich	Association Just4smiles	UBS SA Fire
M. et Mme Philip Firmenich	Banque Bordier	UCA
M. et Mme Pierre-Yves Firmenich	Banque Cantonale de Genève	Verres et Associés
Monsieur Michel Gallet	Banque Mirabaud	Winterthur Assurances
Madame André Gautier	Banque Syz & Co SA	
M. et Mme Jacques Gautier	Banque Vontobel Genève SA	<i>Sans oublier de généreux</i>
M. et Mme Olivier Gautschi	Cargill International SA	<i>donateurs anonymes</i>
M. et Mme Marc Grootshaert	Cercle biblique japonais	
M. et Mme André de Haller	Cerebral	Communes
Monsieur Kristian Hallström	Crédit Suisse	Anières
Monsieur Bénédicct Hentsch	Cycle d'Orientation Collège de Vuillonex	Avully
M. et Mme Sami Hind Moussa	Dürlemann SA	Bellevue
Monsieur Nicolas Hoffmann	Dynacapital SA	Cartigny
Madame Olga Huber	EFG Bank European Financial Group G	Chêne-Bougeries
Monsieur Ashok Israni	Eglise du Christ	Collonge-Bellerive
Madame Urs Jaeger-Firmenich	Entreprise Duret SA	Cologny
M. et Mme René Keller	Eurocom SA, Montevideo Ury	Jussy
M. et Mme Daniel Kilbert	Exane SA	Meinier
Monsieur Pierre Kissling	Fondation Maurice et Pauline Bovard	Meyrin
M. et Mme Jean Kohler	Fondation Charles Curtet	Plan-les-Ouates
M. et Mme Pierre Lardy	Fondation Ernst Göhner Stiftung	Pregny-Chambésy
M. et Mme Bernard Luthy	Fondation Francis Guyot	Satigny
M. et Mme Bertrand Maus	Fondation Johann et Luzia Grassli	Troinex
M. et Mme Gérard Meyer	Fondation les Corbillettes	Vandoeuvres
M. et Mme Michel Micheli	Fondation Lozeron	Yverier
M. et Mme Pierre Motu	Fondation Mao Holdings (Cayman) Ltd	Grand-Saconnex
Maitre Xavier Oberson	Fondation Muller-Beuret	Ville de Genève
	Fondation Paul Poletti	

Fondation Clair Bois**Direction générale**

Chemin de Vers 1

1228 Plan-les-Ouates

Tél. 022 884 38 80 – Fax 022 884 38 99

clairbois@clairbois.ch

www.clairbois.ch

CCP 12-500-6

Clair Bois-Chambésy**Chemin William-Barbey 20**

1292 Chambésy

Tél 022 758 16 15

Fax 022 758 02 10

chambesy@clairbois.ch

Clair Bois-Minoteries**Rue des Minoteries 11**

1205 Genève

Tél 022 322 85 00

Fax 022 322 85 99

minoteries@clairbois.ch

Clair Bois-Lancy**Avenue du Petit-Lancy 7**

Case postale 155

1213 Petit-Lancy 2

Tél. 022 879 14 70

Fax 022 879 14 90

lancy@clairbois.ch

Clair Bois-Pinchat**Chemin Baumgartner 5**

1234 Vessy

Tél. 022 827 89 50

Fax 022 300 30 74

pinchat@clairbois.ch

Remerciements :

Nous tenons à remercier nos annonceurs,

Colegram graphic design,

Davolo Studio Photo

et l'imprimerie Pflirter

dont le soutien nous a permis de réaliser ce rapport d'activité 2006.





AVEC ALINGHI,

Devillard
fax • copieurs • informatique

S'IMPLIQUE.

fournisseur officiel d'Alinghi

GENÈVE Rue François-Dussaud 19 1227 Genève/Acacias VAUD Rue du Lac 22b 1020 Renens
NEUCHÂTEL/JURA Ruelle W.-Mayor 2 2006 Neuchâtel VALAIS Rue du Simplon 27b 3960 Sierre
bravo@devillard.ch TÉL 0848 912 912 FAX 0848 914 914
www.devillard.ch

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVE

PL ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école et foyer de Clair Bois-Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois

Projet présenté par le DCTI

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL des charges de fonctionnement induites	24'000	24'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meublier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	24'000	24'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Amortissements (report tableau)	0	0	16'000	16'000	16'000	16'000
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0
Ocroti de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	24'000	24'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Remarques :						
Signature du responsable financier :						
Date :						

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEM

PL ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénov
de l'école et foyer de Clair Bois-Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair B

Projet présenté par le DCTI

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Investissement brut	800'000	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0
Investissement net	800'000	0	0	0	0	0
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	800'000	0	0	0	0	0
Durée	50 ans					
Taux	2.0%					
Recettes	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	24'000	24'000	40'000	40'000	40'000	40'000
Intérêts	24'000	24'000	24'000	24'000	24'000	24'000
Amortissements	0	0	16'000	16'000	16'000	16'000
3.000%						

Signature du responsable financier :

Date :



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

- **Objet :**

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 800 000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de l'école et foyer de Clair Bois - Lancy ainsi que la mise en conformité de la sécurité incendie du foyer de Clair Bois - Pinchat

- **Rubriques concernées :**

05.04.02.00 565 0 1601

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget d'investissement en 2008.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2008, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- **Annexes au projet de loi :**

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 3 août 2007


 Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

2. Approbation / Avis du département des finances

Selon l'exposé des motifs, s'agissant uniquement d'un projet de rénovation et d'extension des locaux communs et auquel ne sont pas corrélées de places supplémentaires, le budget d'exploitation de Clair Bois - Lancy et Pinchat ne subiront pas d'augmentation.

Genève, le : 10 août 2007

Visa du département des finances : Marc Gloria